

# REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALES organise les 24 et 25 Février 2024 avec le concours de l'Ecurie des Camisards une Course de Côte Régionale dénommée : Course de Côte Régionale du Pont des Abarines.

Cette épreuve compte pour : le Challenge ASA Alès-Claude Soumadieu, le Championnat du Comité Régional Sport Automobile Occitanie, la Coupe de France 2024 des Courses de Côte.

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro ..., ..... en date du .../.../.....

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P. OFFICIELS :

#### Epreuves régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme VINCENT Martine .....Licence n°44420
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	M. VINCENT Régis..... Licence n°47545 M. DESSENS Alain.....Licence n°19459
Directeur de Course	M. BALDIT Nicolas .....Licence n°134045
Directeur de Course Adjoint	Mme ROL Evelyne.....Licence n°31600 M. RUBINO Paul.....Licence n°118002
Responsable des Commissaires Techniques Commissaires Techniques (B au minimum)	M. JOURNAUX Yvon ..... Licence n°19327 Mme CHABAUD Claudine .....Licence n°156447 M. MOLINES Michel.....Licence n°9502 M. MANGEMATIN Christian.....Licence n°6507 M. CERDAN Marcel ..... Licence n°19463 M. FOURTET David ..... Licence n°18310
Chargé de la mise en place des moyens	M. TINEL Brice.....Licence n° 317062
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M ROL Sébastien..... Licence n°44492 M GISPER José ..... Licence n°3184 Mme GINIER Valérie.....Licence n°174698
Chargé des Commissaires de route Chronométreurs	Melle CHANTAGREL Nathalie ..... Licence n°9549 M. ALLE Jean-Louis..... Licence n°166039

Moyens de sécurité : ASSM 30 qui met à notre disposition 1VSAV et 1VSR

Commissaires de routes :

- Nombres de Commissaires prévu : 26 répartis sur tout le parcours
- Nombres de Postes de commissaires : 11 postes sur le tracé

#### Organisateur technique

Nom : Ecurie des Camisards

Adresse : Bar de la Corniche, 163 Grand Rue, 30270 – Saint Jean du Gard

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 19 Février 2024 à minuit.

Publication de la liste des engagés le 21 Février 2024 à 20 heures.

Vérifications administratives :

- le 24 Février 2024 de 15h à 17h45 au Bar de la Corniche, 163 Grand Rue, 30270 St Jean du Gard.
- le 25 Février 2024 de 7h00 à 7h30, 500 mètres avant la ligne de départ.

Vérifications techniques :

- Le 24 Février 2024 de 15h15 à 18h00, sur la place Carnot, à St Jean du Gard.
- Le 25 Février 2024 de 7h00 à 7h45, 500 mètres avant la ligne de départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 25 Février 2024 à 8H15.

Briefing des commissaires : le 25 Février 2024 à 7H30 sur la ligne de départ.

Briefing des pilotes le 25 Février 2024 à 8H00.

Essais chronométrés le 25 Février 2024 à 8H15.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 25 Février 2024 à 13H.

## Course

- 1<sup>ère</sup> montée le 25 Février 2024 à partir de 13H15 suivi de la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> montée.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 25 Février 2024 à 7H30

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le 25 Février 2024 à 19H00, au marché couvert, Av René BOUDON à St Jean du Gard.

Les concurrents recevront les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès quelques jours après la course, par voie postale.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives

- le 24 Février 2024 de 15h à 17h45 au Bar de la Corniche, 163 Grand Rue, 30270 St Jean du Gard
- le 25 Février 2024 de 7h00 à 7h30, 500 mètres avant la ligne de départ

Vérifications techniques

- Le 24 Février 2024 de 15h15 à 18h00, sur la place Carnot à St Jean du Gard.
- Le 25 Février 2024 de 7h00 à 7h45, 500 mètres avant la ligne de départ.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Rossel et fils :

Adresse : Garage Rossel – Grand Rue - 30270 St Jean Du Gard

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : (60 € TTC maxi).

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 25 Février 2024 à 7H30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 25 Février 2024 à 7H30.

Pesage des voitures libre le 24 Février 2024, sur le parc d'assistance.

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte 2024.

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Bar de la Corniche, 163 Grand Rue, 30 270 ST JEAN DU GARD** ou [ecuriedescamisards@outlook.fr](mailto:ecuriedescamisards@outlook.fr), jusqu'au **19 Février 2024 minuit**.

Les frais de participation sont fixés à 320 €, réduits à **160 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation (à l'ordre de l'ECURIE DES CAMISARDS).

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 90

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte 2024.

### 4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte 2024.

Article 4.2.7 Echappement

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte 2024.

### 4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement 2024.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte 2024.

Publicité obligatoire (non rachetable) **En cours de négociation, feront l'objet d'un additif** .....

Publicité obligatoire (non rachetable) .....

Publicité optionnelle .....

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La Course de Côte du Pont des Abarines est située la commune de St Jean du Gard, sur le CD 50.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard 2024.

Départ : sur le CD 50, 30 mètres après le Pont des Abarines (en direction de St Jean du Gard)

Arrivée : sur le CD 50, 1,3 km après le départ

Pente moyenne : 7% .....

Longueur du parcours : 1,3 km .....

Modalités de retour au départ : en convoi après chaque montée .....

Parc de départ : 500 mètres avant la ligne de départ .....

Parc d'arrivée : sur la ligne départ de la course de côte .....

### 6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fait par le CD 50 dans le sens Mialet vers St Jean du Gard

### 6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : avant le Pont des Abarines

#### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir règlement standard des Courses de Côte 2024.

#### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Les parcs concurrents seront situés sur le CD 50 avant le Pont des Abarines et la constitution de la file de départ. Les parcs concurrents seront accessibles à partir du vendredi 23 Février 2024 à 20H. Les remorques devront être garées dans le parc concurrent.

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé au niveau du départ.

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Bar de la Corniche St Jean du Gard le 24 Février 2024 et 500 mètres avant la ligne de départ le 25 Février 2024 .....
- pendant les essais et la course au parc départ : 500 mètres avant la ligne de départ le 25 Février 2024.....
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : sur la ligne de départ .....

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la manifestation, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Bar de la Corniche et sur le parcours

Téléphone permanence n° 06 66 46 34 68

Centre de secours le plus proche : Centre Hospitalier d'Alès

Lieu : Alès Téléphone n° 04 66 78 33 33 .....

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ le 25 Février 2024 à 8H00.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

#### **7.3P. COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte 2024.

Préciser la procédure de départ : feux tricolores

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Echauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule non autorisés

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

### **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte 2024.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement de chaque discipline.

### **ARTICLE 10P. PRIX**

		1er	2ème	3ème	4ème
Scratch		230 €	180 €	150 €	-
Classes	1 à 3 partants	50 €	-	-	-
	4 à 5 partants	100 €	50 €	-	-
	6 à 9 partants	120 €	80 €	60 €	-
	10 partants et +	160 €	100 €	80 €	50 €

Les prix au groupe, au scratch et à la classe ne sont pas cumulables  
En dessous de 50 partants les prix présentés ci-dessus seront baissés de 20%.

La remise des prix se déroulera le 25 Février 2024 à 19 heures, au marché couvert, Av René BOUDON à St Jean du Gard.